

APRÈS ART. 12

N° I-454

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° I-454

présenté par

M. Califer, M. Mathiasin, M. Nadeau, Mme Lebon, M. Naillet et Mme Sanquer

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.